

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES DU 2 DÉCEMBRE 2011

L'appel nominal indique la présence de 32 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Daniel Bourgeois**, Président, ouvre la dernière séance de l'année à 19h en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011
2. Communications de la Municipalité
3. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2012
4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le préavis municipal concernant la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016
5. Attribution du produit des amendes 2011
6. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011

M. Sylvain Belin souhaite modifier sa phrase au point 8. «Il propose la solution des gendarmes couchés sur la Grand-Rue ainsi que de faire une zone de loisirs à 20km/h ou 30km/h sur la Route des Planches. ».

Le procès-verbal est adopté, à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention avec remerciements à son auteur.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Junod informe que le plafond du vieux collège va être refait du 12 au 16 décembre prochain. Le peintre a remboursé la partie qui concernait le plafond.

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne les dates des prochaines séances tout en précisant que celles-ci peuvent être modifiées.

3. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2012

M. Julien Leresche donne lecture du rapport.

...

M. le Président Daniel Bourgeois énumère le budget 2012 point par point.

Point 2 : Finances

M. Pierre Luc Maillefer suggère de modifier dans le rapport de la Commission sous point 210.401.0, le terme « indication » données par les sociétés par « estimation ».

M. le Syndic Raphaël Darbellay souligne la justesse de la remarque de M. Pierre-Luc Maillefer.

M. le Président Daniel Bourgeois continue la lecture.

La parole n'étant pas demandée, le budget est mis au vote.

En conclusion du présent rapport, la Commission demande au Conseil communal :

- ❖ d'accepter le budget 2012 tel que présenté

La conclusion du rapport de la Commission est adoptée à l'unanimité, sans abstention et avis contraire.

La commission des finances était composée de MM. Jean-François Faivre, Christian Nyffenegger, Nathanael Bourgeois, président, Julien Leresche, rapporteur et Dario Salvi, suppléant.

M. le Syndic Raphaël Darbellay remercie le Conseil d'avoir accepté le budget 2012.

4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le préavis municipal concernant la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport.

...

La discussion est ouverte

M. Raymond Durussel félicite la Commission pour ce rapport très complet et technique. Cependant, il reproche à la Commission l'utilisation de son rapport pour arriver à des conclusions frileuses. Il sous-entend qu'une certaine angoisse de la Commission et du rapporteur a fait que les différents calculs et chiffres ont chaque fois été pris de la manière la plus négative. Il suggère que selon certaines théories financières (Keynes), il serait plus judicieux d'investir pour les collectivités publiques lors de dépression conjoncturelle (qui nous guette peut-être) afin d'adoucir la crise en donnant du travail aux entreprises locales. Il propose de revenir aux conclusions d'il y a 5 ans soit d'accorder le montant demandé en recommandant de se tenir prudemment en dessous des chiffres autorisés. Il demande au Conseil de se rallier aux conclusions de la Municipalité, c'est-à-dire de voter les 12 millions et les 7,5 millions.

M. Julien Leresche se dit surpris de cette intervention. Il rappelle que la Commission n'a pas manipulé les chiffres par peur mais qu'elle a simplement fait des estimations prudentes avec tous les chiffres qui étaient en sa possession et il lui semble qu'elle a été raisonnable.

M. Nathanaël Bourgeois regrette l'attaque personnelle dont il a fait objet. Il rappelle à M. Durussel que les théories de Keynes pratiquées par plusieurs pays (Espagne, Italie, Grèce, etc...) à tendance sociale démocrate ces dernières années, nous montrent la faillite de ces théories en voyant l'état de ces pays aujourd'hui. Il souligne qu'avec un endettement actuel de 5 millions et des investissements prévus pour 7 millions, nous pouvons emprunter pour les deux tiers de ce montant et recourir à l'autofinancement pour le solde.

Pour mémoire, l'autofinancement moyen de ces 9 dernières années a été de CHF 750'000.- et que la Commission a fait preuve de prudence en se basant sur un montant de CHF 650'000.-, celui-ci permettrait encore les investissements proposés.

M. Christian Nyffenegger désire rappeler que ce rapport n'est pas contre la Municipalité ou son Syndic, responsable des finances qu'il remercie de la bonne gestion des finances communales de ces dernières années. Toutefois, il propose une certaine prudence en pensant aux générations futures, qu'il ne faudrait pas pénaliser par un endettement trop élevé.

M. Pierre-Luc Maillefer ayant pour sa part fait les calculs avec une marge d'autofinancement de CHF 500'000, soit encore plus basse que celle de la Commission, arrive aux conclusions que les investissements proposés sont encore réalisables avec un plafond d'endettement à 10 millions. Pour rappel, la mauvaise gestion pratiquée dans certains pays qui nous entourent a mis plus d'une personne dans des conditions très désagréables. Vu l'incertitude de la conjoncture actuelle, il se rallie aux propositions de la Commission.

M. Nathanaël Bourgeois souhaite faire remarquer que pendant des années la Commune a été gérée de manière prudente avant la construction du CEVI, la dette n'avait jamais dépassé 1,5 millions. Suite à la construction celle-ci a passé à 7,5 millions. Les investissements de ces dernières années ont été conséquents et ont pu être aisément financés par une bonne gestion des fonds propres. Toutefois si ces prochaines années l'état des finances Communales venaient légèrement à se détériorer, il faudrait faire des choix quant aux investissements. C'est exactement le même raisonnement que pour un ménage privé : adapter les dépenses aux recettes.

M. Frédéric Santschi fait part de son inquiétude que si l'on demandait une augmentation du plafond d'endettement en cours de législature, le Canton demanderait une étude approfondie des finances de la Commune et viendrait sanctionner une certaine autonomie communale.

M. le Syndic Raphaël Darbellay défend le préavis municipal. Il tient tout d'abord à préciser que la décision qui sera prise ce soir est un acte politique, recouvrant des aspects techniques et politiques ayant de fortes conséquences pour l'avenir de la collectivité ballaigüe.

Le Conseil n'a pas le droit à l'erreur. Il ne reviendra pas sur les aspects techniques.

Législature 2006-2011

Dette de départ 6 millions

Situation juin 2011

Investissements 5 millions
Dette finale 5 millions (-1 million)
Emprunts durant
la législature 0

Preuve de la bonne gestion de la Municipalité, malgré une situation délicate en 2007-2008 ou la disparité entre revenus fiscaux et facture sociale étaient négatives de plusieurs millions pour la caisse communale.

Législature 2011-2016

Dette de départ 5 millions

Pour la législature 2011-2016 si le plafond d'emprunt est abaissé par le Conseil, il n'est absolument pas justifiable de laisser le plan d'investissement tel que présenté, il s'agit de le corriger de 2 millions.

A moins de bricoler de toutes parts des solutions au rabais, le seul poste capable d'absorber les 2 millions c'est la Grand-Rue. Il faudrait y renoncer car il n'est pas correct vis-à-vis de la Municipalité qui nous relèvera de lui laisser un chantier de cette importance à moitié réalisé.

Une augmentation plus que probable des prix ne ferait qu'augmenter ces difficultés.

Le taux d'impôt est favorable à Ballaigues, se situant en dessous de la moyenne cantonale. Est-il encore justifiable dans une commune qui doit encore investir 7 millions dans ses infrastructures (eaux, eaux usées). Législature 2011-2016 et autant dans le remplacement de sa STEP ou son raccordement à une autre. Législature 2016-2021 soit près de 15 millions en 10 ans.

Une augmentation de 3 à 5 points serait largement justifiée et permettrait ces réalisations.

5 points d'impôt à CHF 80'000.- = CHF 400'000.-

5 ans x CHF 400'000 = les 2 millions manquants

Selon le raisonnement de la Commission des finances qui était prête à demander une baisse d'impôt lors de la présentation du dernier arrêté d'imposition et les réactions suscitées au Conseil par cette proposition, « *je ne crois pas à un tel plan* ».

Détermination de la Municipalité

- ❖ doter le village d'infrastructures modernes et durables
- ❖ taux d'impôt attractif
- ❖ maîtriser la dette

Il conclut en demandant au Conseil de faire confiance à la Municipalité et de lui donner les moyens de sa politique.

M. Pierre-Luc Maillefer rappelle que la Commission ne demande pas de modifier ou de sursoir aux investissements prévus, ni d'augmenter le taux d'impôt. Il pense qu'avec un emploi raisonnable de la marge d'autofinancement (dont la Municipalité ne parle pas dans son rapport) il est possible de réaliser ceux-ci pendant la législature.

M. le Syndic Raphaël Darbellay est en accord avec M. Pierre-Luc Maillefer. En revanche, il rappelle que le législatif apporte un cadre dans lequel doit évoluer la Municipalité et que ce n'est pas forcément facile pour celle-ci, si ce cadre est trop étriqué.

M. Nathanaël Bourgeois fait remarquer que CHF 600'000.- d'autofinancement annuel x 5 ans = 3 millions.

7 millions d'investissements – 3 millions d'autofinancement = 4 millions + les 5 millions actuels = 9 millions donc sous la barre des 10 millions proposés par la Commission.

M. Raymond Durussel s'étonne que le rapporteur continue à faire de l'épicerie fine et que si celui-ci veut faire la politique de la Commune, qu'il se présente à l'exécutif.

Pour lui, la Municipalité demande au Conseil quelque chose d'important mais pas déraisonnable et que c'est de la responsabilité du Conseil de lui octroyer le montant demandé.

M. le Syndic Raphaël Darbellay déclare combien il est difficile de faire une planification sur 5 ans alors que dans une entreprise, il est déjà compliqué de le faire sur 6 mois.

La parole n'étant plus demandée.

Le Président demande si le Conseil souhaite voter à bulletins secrets. Cette proposition est appuyée.

En conclusion, la commission demande au Conseil communal de fixer les plafonds suivants pour la législature 2011-2016 :

- ❖ plafond d'endettement (brut) : CHF 10'000'000.-
- ❖ plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 5'000'000.-

La commission était composée de MM. Jean-François Faivre, Julien Leresche, Christian Nyffenegger, Nathanaël Bourgeois, président et rapporteur et Dario Salvi, suppléant.

Les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées par

Oui 17 voix

Non 12 voix

Blancs 3 voix

M. Nathanaël Bourgeois rappelle une dernière fois que le but de la Commission n'a jamais été de limiter les investissements et qu'il fait pleinement confiance à la Municipalité de réaliser ceux-ci dans le cadre proposé.

5. Attribution du produit des amendes 2011

Le produit des amendes se monte à CHF 30.-. Celui-ci sera arrondi à CHF 200.-. Cette somme sera versée comme d'habitude soit «Aux aînés » ou à la Garderie « Casse noisette » après vérification du versement de l'année précédente.

6. Propositions individuelles et divers

M. Olivier Rose fait part d'une interpellation qui s'appelle « Voulez-vous d'une police surveillance mutuelle ? ».

M. le Syndic Raphaël Darbellay rappelle la marche à suivre pour les interpellations.

M. Christian Nyffenegger propose de se renseigner auprès des villages voisins qui appliquent ce système afin de connaître leur satisfaction.

M. Raymond Durussel propose de transmettre l'objet à une Commission pour une prochaine séance.

M. le Syndic Raphaël Darbellay renseigne le Conseil que des statistiques existent à Vallorbe sur ce système et que la Commission pourra prendre contact avec la Municipale de la Police.

Sur proposition du Conseil, le bureau nomme une Commission de 3 membres, soit MM. Olivier Rose, Christian Nyffenegger et Olivier Collet.

M. le Président Daniel Bourgeois remercie les Conseillers/ères pour leur présence régulière depuis le début de la législature. Il relève que lors de la séance de ce soir, les débats ont été particulièrement nourris et que malgré des avis divergents ceux-ci sont restés courtois.

Il souhaite encore tous ses bons vœux pour tous les Conseillers/ères ainsi qu'à leur famille.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève la séance sans contre-appel, à 20h53.

Etaient absents et excusés : MM. Michel Neri et Walter Sacco.

Non excusé : M. Guillaume Poncet

Ballaigues, le 8 décembre 2011.

Le Président :

La Secrétaire :

Daniel Bourgeois

Rachel Loeffler